



DECLARATION SUR L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DES MINES ANTI PERSONNEL AUX BURUNDI

Le Burundi est un pays en post conflits se trouvant dans la phase de consolidation de la paix.

Pour ce faire, la question d'intégré des handicapés de guerre et autres personnes présentant une handicape quelconque est très préoccupante.

C'est pour cela qu'il a mis sur pied des mécanismes d'assistance aux victimes des mines et autres personnes handicapées pour essayer de répondre à leurs besoins malgré l'insuffisance des moyens.

En ce qui concerne la création d'un fond spécial pour l'assistance au victime, il a crée une ligne budgétaire allouée à l'assistance des victimes en cas de crise ou de catastrophes ainsi que les vulnérables de tout genre.

La gestion de ce fond est assurée par le Ministère de la Solidarité Nationale, de Réinsertion, de la personne Humaine et du Genre.

Pour mieux s'acquitter aux obligations de la convention et mettre en application le plan d'action de Cartagena, un comité de coordination des actions d'assistance aux victimes des mines et autres personnes vivant avec une handicape est mis en place ainsi que son règlement intérieur.

Ce Comité est composé par des intervenant clés dans ce demaine entre autre le Ministère de la Solidarité Nation qui dispose d'un fond de secours pour disponibiliser uniquement des stocks de vivres et autre équipement courant comme le matériel culinaire, les couvertures, les pagnes et savons, le Ministère de la Sécurité Publique ayant la protection civile dans ses attributions, le Ministère de la Défense Nationale disposant un Centre d'appairage, le Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le SIDA, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, les Organisation internationales et Nationales etc.

L'actualisation des données sur les victimes des mines Anti Personnel est en cours. Nous avons seulement terminé les enquêtes dans une Province sur les 17 qui composent le Burundi faute de moyens.

En plus des efforts fournies par le Gouvernement, Handicap International vient d'entamer la phase d'appuyer les activités génératrices des revenues initiées parles personnes vivant avec une handicap, y compris les victimes de Mines Anti personnel.

Les défis.

- Une Base des données actualisée tenant compte des exigences de la convention sur les mines Anti Personnel,
- Les membres du comité de coordination des actions d'assistance aux Victimes des Mines et autres personnes vivant avec une handicap qui viennent de différents ministères et Organisations ayant leurs propres actions à mener en priorité. D'où nécessité de renforcement de leurs capacités,
- Les moyens qui ne permettent pas la mise en application de notre plan d'action, sur l'Assistance aux victimes des Mines Antipersonnel et autres personnes vivant avec une Handicap, tel qu'élaboré,

En terminant, le Burundi ne ménagera aucun effort dans l'assistance à ce groupe de gens afin de prévenir leur invalidité qui n'émane pas de leur propre volonté.

Il reconnait que leur vie peut lui coûter cher alors qu'elle peut apporter une valeur ajoutée dans le développement du pays.

Comme, il est préoccupé par la consolidation de la paix, il fait face à de nombreux besoins diverses en assistance et occasionnant beaucoup de financements.

C'est pour cela que nous implorons l'appui des donateurs afin de respecter la convention d'Ottawa sur les Mines Anti Personnel.





Assistance aux Victimes des Mines Anti personnel / restes explosifs de guerre et autres personnes en situation d'handicap

au BURUNDI

Par: CP NGENDANGANYA Générose

Genève, le 23/5/2012

Assistance aux victimes des mines et autres personnes en situation d'handicap

- Concernant l'assistance aux victimes des mines /restes explosifs de guerre et autres personnes en situation d'handicap, la République du Burundi, en application du plan d'action de Carthagène a déjà mis un place :
- un plan d'action national d'assistance aux victimes des mines/restes explosifs de guerre et autres personnes en situation d'handicap;
- la mise en place d'un comité interministériel et intersectoriel de coordination de la mise en œuvre du dit plan d'action;
- -le règlement d'ordre intérieur du comité interministériel et intersectoriel chargé de la mise en application du plan d'action national d'assistance aux victimes des mines et autres personnes en situation d'handicap.

Suite

Ce plan d'action est articulé sur sept axes à savoir :

- accès aux soins de santé immédiats et continus ;
- réadaptation physique ;
- support psychosocial;
- éducation inclusive ;
- intégration socio-économique incluant la réadaptation à base communautaire;
- développement inclusif;
- collecte des données, législation, politique et la coordination.

Directeur DAHM(Direction de l'Action Humanitaire Contre les Mines et Engins non explosés) en tenue MROP avec leurs chefs de services sur terrain



Identification des victimes en Province BUBANZA Commune MUZINDA



Identification des Victimes des mines





Victimes des mines





POLIOMYELITE





Poliomyélite et une cécité causée par une maladie

Poliomyélite

Une aveugle





SUITE

Victime de coups de machette



Une aveugle



Poliomyélite



COMMUNE MPANDA



Poliomyélite



VICTIMES DES EXPLOSIFS

Perte d'un œil par éclat

Handicape de guerre au niveau de la tête, victime de l'explosion d'une bombe





Brulure au niveau du visage



Coup de machette



Victimes de mines



BUBANZA: CHEF LIEU



Victimes des explosifs

Handicapés de guerre

Victime d'une explosion de grenade





LES DEUX JAMBES SONT D'UNE SEULE PERSONNE

Coups de machette, jambe gauche

Coups de machette aussi





HANDICAP CAUSE PAR LA MALADIE



COMMUNE GIHANGA



VICTIMES DE MINES



Poliomyélite



SUITE



SUITE



Perte d'un œil suite à une balle



COMMUNE RUGAZI



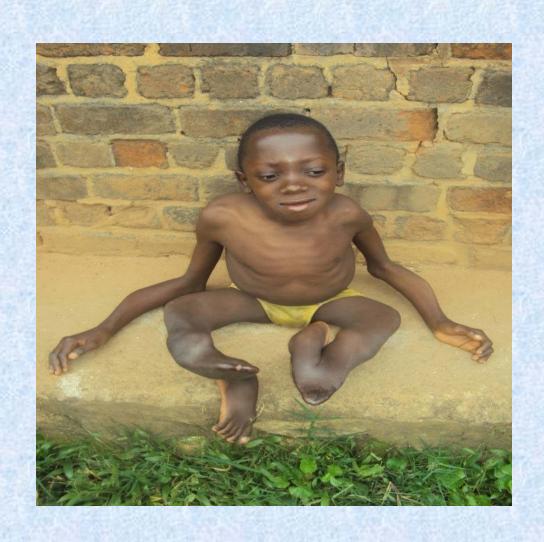
Poliomyélite



Elle est née sans voie anale. Elle a subi des interventions chirurgicales pour la remplacer



Dès la naissance, ses os sont très fragiles et il a subi beaucoup d'opérations churigicales mais en vain.



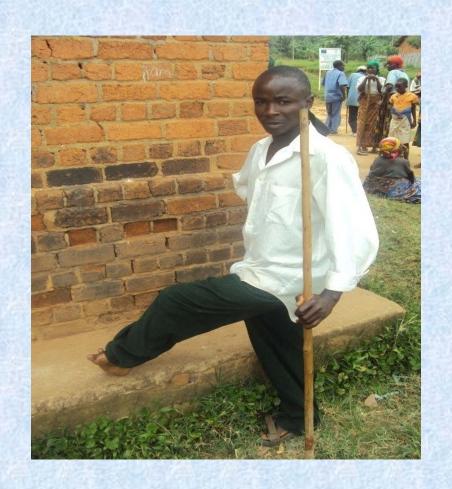
Poliomyélite et une victime de mine



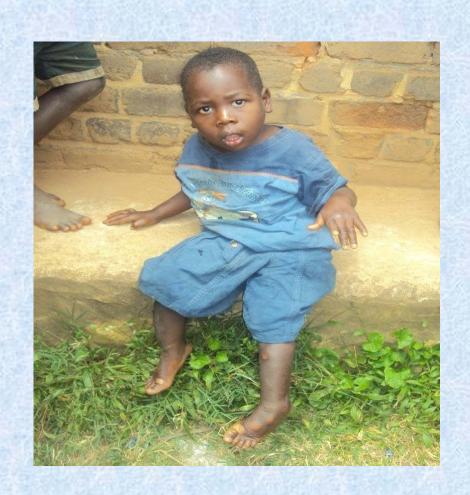


Amputé du bras gauche à cause d'une balle et une victime d'un incendie





A gauche, poliomyélite. A droite naissance sans membres inférieurs



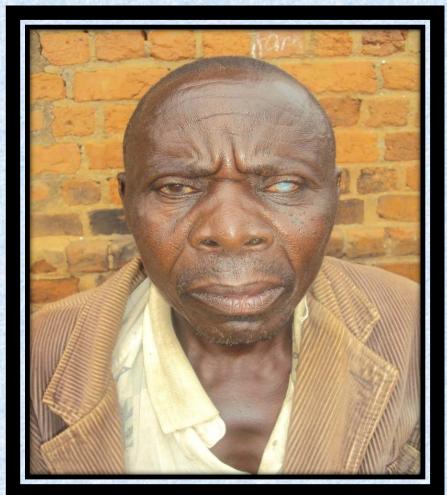


A gauche, victime d'un coup de machette. A droite, une victime d'un incendie





L'œil gauche non fonctionnel et à droite paralysie des membres inférieurs





ASSISTANCE DES VICTIMES DES MINES /
RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE ET
AUTRES PERSONNES EN SITUATION
D' HANDICAP EN PROVICE BUBANZA
LORS DE
LA JOURNNEE INTERNATIONNALE ANTI-

LA JOURNNEE INTERNATIONNALE ANTI-MINES

> à BUBANZA.

DISCOURS DE L'AMBASSADEUR DE SUISSE AU BURUNDI EN RESIDENCE A NAIROBI



Distribution d'aides aux Victimes

En date du 19/04/2012,2tones de riz, 126 cartons de savons,18tricycles, 20 chaises roulantes et 2 prothèses ont été distribués parmi les victimes des mines et autres personnes en situation d'handicap de la Province de Bubanza.

Les actions du genre vont s'étendre sur d'autres provinces du pays.

Les bénéficières des tricycles

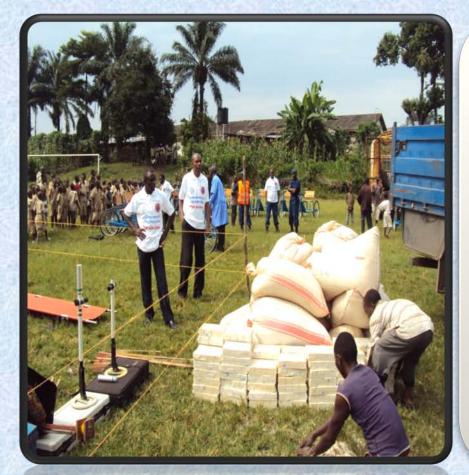


BENEFICIERE D'UNE CHAISE ROULANTE



A PART DES TRICYCLES, CHAISES ROULANTE ET LES PROTEUSES ILS ONT RECUS AUSSI DES SAVONS, RIZ, HARICOTS

.....





Victimes des Mines dans la tribune



TAMBOURINAIRES DE St KIZITO





NEUTRALISATION D'UNE MINE ANTI-PERSONNELE.



Remise des certificats à ceux qui ont subi une formation de déminage



Fin

 Je ne saurai terminer ma présentation sans exprimer encore une fois la disponibilité de la république du Burundi à renforcer la coopération dans la mise en œuvre de la convention. Le Burundi lance un appel vibrant à la communauté internationale afin de bâtir un nouveau format de coopération sur tous les aspects visant à la mise en œuvre totale de la convention d'Ottawa, notamment dans l'appui technique de l'assistance aux victimes des mines et autres personnes en situation d'handicap.